

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI 28. AVRIL 1792.

Varsovie le 28 Avril 1792.

Avant-hier arrivèrent ici par eau, plus de 100 familles d'émigrés, venant de la principauté des Monbeillard & des environs. Ils sont presque tous payfans, laboureurs, ou ouvriers, & seront suivis de plus de 500 autres familles, qui sont déjà arrivées à Cracovie. La plupart de ces nouveaux venus ont été appelés en Pologne par Mr. le Porte-Glaive, comte Ogiński, qui les établira dans sa terre de Sokołow & dans ses autres biens. Ce seigneur leur donne des champs fertiles à défricher, un cheval, deux bœufs, des vaches, des brebis, des cochons, des semences & les instruments ruraux. Il les affranchit de tout paiement 3 ans de suite; après lesquels ils devront lui donner la quatrième gerbe de leurs récoltes. Mr. le comte Ogiński n'eut pas plutôt appris l'arrivée de ces nouveaux colons, qu'il fit assigner un florin par jour, tant aux hommes qu'aux femmes, & un demi florin aux enfants. Ces émigrés souhaitent d'être partagés en trois bandes, pour former autant de colonies. Ils craignent si l'on vient à les trop diviser, que leur industrie n'en souffre, & que privés du plaisir de communiquer entre eux, ils n'éprouvent des regrets dont leur aisance future ne les dédommagerait que faiblement. La plupart des seigneurs Polonais leur ont fait l'accueil le plus gracieux, & se sont empressés à participer aux témoignages de leur joie.

DIÈTE DE POLOGNE.

Séance du 23 avril. Mr. le Maréchal de la Diète ouvre la séance, en mettant à l'ordre du jour, le projet de décret concernant le droit de patronage, dans les biens anciennement appelés royaux & dont la vente a été décrétée. Il croit que la décision de ce projet doit précéder celle du projet de décret définitif sur les Starosties. Mr. le secrétaire en fait lecture & il est adopté unanimement, en ces termes:

Considérant que les Starosties & tous les domaines doivent être changés d'après un décret de la présente Diète, en biens héréditaires terrestres; considérant en outre qu'il ne peut pas y avoir de sacrifice plus cher à notre cour, que celui que nous faisons de nos prérogatives au bien-être de notre chère nation; & ne faisant pas consister l'éclat du trône dans la multitude de ses prérogatives; mais dans la considération & le bonheur qui en résultent; voulant de plus faciliter la vente de ces biens & en rendre la possession agréable aux acquereurs. Nous Roi renonçons de notre plein gré au droit de patronage dans les villages des biens royaux, & nous le réservons tant seulement dans les villes ci-devant dites royales & appelées aujourd'hui, villes libres de la république. — Nous Etats constitués en Diète, conserverons éternellement la mémoire de ce renoncement généreux de Sa Maj. à un droit qui lui était garanti par les pactes conventionnels; & pour lui en témoigner notre sincère reconnaissance par des effets,

nous autorisons la trésorerie nationale à payer annuellement une somme de 100,000 fls. à tel prince du sang, qu'il plaira à Sa Maj. de désigner.

Le roi exprime sa reconnaissance aux Etats pour la condescendance qu'ils lui ont témoigné dans une occasion, où il s'agissoit de ses affections particulières. Il s'engage ensuite solennellement à s'acquitter envers sa chère nation, par des effets, mieux qu'il ne saurait l'exprimer par des paroles.

Le secrétaire fait lecture du projet de décret concernant le régime des domaines, amendé par le Comité constitutionnel. Dans le cours de la lecture plusieurs Nonces y proposent des amendemens dont quelques uns sont adoptés & inférés dans le projet. La discussion de ce projet de décret occupe toute la séance; six articles sont adoptés avec amendemens; & la discussion ultérieure est remise à la séance de demain.

Wilna le 17 avril. Les élections municipales des villes sont peu faites pour intéresser le public, & pour trouver place dans des feuilles périodiques. Je vous annonce cependant celle de notre ville, en faveur de sa nouveauté. C'est pour la première fois, que l'aristocratie des familles bourgeoises les plus riches a cessé, que les magistrats à vie ont été réformés, & que les citoyens ont commencé d'exercer le droit d'éligibilité, que la Diète d'aujourd'hui leur a si justement accordé. C'étoit un spectacle inconnu aux habitants jadis si méprisés, que de voir des nobles de la première distinction recevoir avec empressement les droits de bourgeoisie, se mêler avec le plus pauvres ouvriers, briguer leurs suffrages, & solliciter les emplois municipaux, dont ils se feraient cru déshonorés pour la vie, il n'y a que deux ans. D'une autre côté on voyait les habitans pleins de reconnaissance pour l'ordre équestre, qui les a relevés du mépris, & de l'oubli, se rassembler au tour des gentils-hommes, prévenir leurs desirs, s'embrasser avec des larmes de joye, & se jurer mutuellement une amitié & une considération réciproque. L'élection du président & du vice-président de notre ville, s'est faite à l'unanimité des électeurs, & aux acclamations d'un peuple nombreux. Cinquante coups de canon ont annoncé à toute la ville l'élection du président, & le même nombre de coups de canon celle du vice-président. C'est Mr. le comte Tyzenhaus, Chorąży & nonce du Palatinat & chevalier de l'ordre de St. Stanislas, qui a réuni tous les suffrages pour la place de président. Mr. Łachnicki, chambellan de S. M., ci-devant notaire du Grod de Wilna a obtenu celle de vice-président. Puis, on a procédé à l'élection des neuf conseillers de la ville, qui vû le grand nombre de candidats, ont dû passer par le scrutin. Mr Billing a été élu à l'unanimité caissier de la ville. Les élections finies, le nouveau magistrat suivi de presque toute la bourgeoisie, est allé à l'église, où l'on a chanté en ac-

tion de grâces le *Te Deum* accompagné d'une très belle musique & au bruit continu du canon de la ville. Le soir, toute la ville a été illuminée en signe de réjouissance.

S U E D E.

Stockholm le 6 avril. Aussitôt après la mort de Gustave III. tous ceux qui se trouvaient aux appartemens, prêterent foi & hommage au nouveau roi; ce fut le duc de Sudermanie qui lui annonça le premier cette mort funeste & son avènement au trône. Tous les spectateurs en furent attendris. Le duc d'Ostgothland, la duchesse de Sudermanie & la princesse, sœur du feu roi, se rendirent chez Sa Maj. où il se passa une scène vraiment touchante. Dans cet entretiens le duc de Sudermanie se rendit à la régence, pour y faire demander le testament du roi qui avait été déposé à la haute cour de justice. Il fut lu les portes ouvertes, comme nous l'avons déjà annoncé; après quoi le prince royal fut proclamé roi & le régent lui engagea sa foi de chevalier & de prince. Le jeune roi se rendit ensuite chez la reine sa mère, accompagné du duc de Sudermanie, qui entra aussitôt en fonction de régent, conformément au testament du feu roi. — Le 30 mars, le jeune roi à cheval accompagné du régent, & d'une cour nombreuse, & escorté de sa garde, parcouru les différents quartiers de la ville, où il trouva sous les armes, les gardes bourgeoises, tant infanterie que cavalerie, qui lui prêterent foi & hommage aux applaudissemens du public. — On a juré à Oerebro & à Oesthammer l'acte de sûreté aussitôt après la nouvelle de la mort du roi, & on a envoyé de la première ville, une députation à Stockholm. — Tout la famille royale a été plongée dans la consternation, par la mort du roi; & l'indisposition de la reine douairière, n'est pas encore dissipée.

A U T R I C H E.

Vienne, le 7 avril. Les courriers vont & reviennent avec une rapidité incroyable. L'on est bien sûr, que nous sommes à la veille de quelque grande événement. On regarde ici, notre alliance avec la Prusse, comme tout ce qui pouvait nous arriver de plus désirable dans ces circonstances, les affaires de la Pologne & de la France devenant de jour en jour plus compliquées, & l'empire pleurant encore la perte d'un chef qui ne respirait que la paix. — On assure que l'on s'efforçait de persuader à feu l'empereur de redemander sa sœur, la reine des Français, & que les émigrés pour le déterminer à cette démarche d'éclat lui présentaient sans cesse sous les couleurs les plus sombres, le triste sort qui l'attendait; mais ce prince a répondu constamment, avec fermeté: que la reine des Français était mère & épouse, & qu'elle ne pouvait autrement que de partager le sort de sa famille. — Le ministre de Prusse à notre cour a des conférences fréquentes avec l'envoyé de l'électeur de Trèves, Mr. Duminique.

A L L E M A G N E.

Liege, le 11 avril. Le gouvernement de Bruxelles à requis le grand-Doyen de notre chapitre, comte de Nassau, de faire évaluer les forêts qu'il a près de son château de Franc-Douaire, à quatre lieu de Namur, entre la Meuse & la Sambre. On présume de là que les autrichiens veulent établir un camp dans les environs.

On dit ici que les français feront avant la fin de ce mois, une irruption dans ce pays, par Givet, & que le fameux comte Bethune-Charosté y entrera en même tems

par le Brabant; mais on est bien sûr que le gouvernement des Pays-bas, n'a rien négligé pour nous en garantir.

H O L L A N D E.

Amsterdam, le 14 avril. Les Français avaient formé le projet d'entrer dans le pays de Liège, par trois endroits différents; mais le plan, qu'ils avaient formé, ayant été remis au maréchal Bender, celui-ci a pris dès mesures pour en empêcher l'exécution, de manière qu'on croit aujourd'hui ce pays à l'abri de toute invasion.

La Haye, le 14 avril. Les nouvelles guerrières que l'on reçoit de la France donnèrent hier occasion à la tenue d'un conseil d'Etat, ou d'une séance du département de la guerre réuni au Comité de leurs hautes puissances, à laquelle assista le Stadhouders. Il y avait été résolu de former un cordon sur nos frontières; mais les nouvelles découvertes qu'on a faites, ont été cause que cette résolution est restée sans effet.

L'objet de la mission du ministre d'Angleterre, le lord Elgin, à Paris, est de prévenir les suites du combat qui a eu lieu entre deux frégates anglaises & une frégate française.

Le roi François en nous notifiant la mort de l'empereur, nous a prevenu que nous serions invités à accéder à l'alliance entre l'Autriche & la Prusse. On présume que cette invitation ne tardera pas à avoir lieu, vu l'état de crise où l'on est par rapport à la France. — On s'attend à recevoir de jour en jour la notification de la part de l'Impératrice de Russie, qu'une flotte russe paraîtra dans nos parages, cette notification ayant déjà été faite à l'Angleterre & au Danemarck.

P A Y S - B A S.

Luxembourg, le 8 avril. Les ordres viennent d'être donnés aux laboureurs Autrichiens de ne point ensemercer les terres dans les villages à quelque distance de Longwy. On a tracé un camp pour les troupes qui doivent arriver incessamment.

Bruxelles, le 11 avril. On s'aperçoit de quelques mouvemens parmi les troupes Françaises. On assure qu'elles feront d'abord une invasion dans le pays de Liège, mais il sera couvert par les troupes qui sont dans nos provinces. — Le prince de Wurtemberg a reçu une lettre très gracieuse du roi François, par laquelle il lui annonce qu'il l'a nommé gouverneur d'Anvers.

I T A L I E.

Rome, le 19 mars. Des potences ont été élevées la nuit dans plusieurs quartiers, à certaines portes, entr'autres à celle du commissaire de l'annone. (C'est le magistrat chargé de l'approvisionnement des grains.) Ce spectacle a paru étonnant. On a lâché des sbirres, pour découvrir les auteurs de l'attentat. Plusieurs particuliers ont été arrêtés. — A l'instant même on recevait d'Orviette des nouvelles plus alarmantes. Le peuple, mécontent de l'évêque & du gouverneur, s'est attroupé la nuit, & courant les rues, il criait: *Vive la liberté.* Plusieurs villes de l'Etat papal ont éprouvé les mêmes mouvemens.

E S P A G N E.

Madrid, le 16 mars. MM. Bourgoïn & Urtubise sont reçus à la cour, & ont de fréquentes conférences avec Mr. d'Aranda. Les principes connus de ce ministre sont diamétralement opposés à ceux de son prédécesseur qui était personnellement l'ennemi des Français, & qui a souvent favorisé les Anglois aux dépens de l'allié naturel de l'Es-

pagne — La grande activité de M. d'Aranda contraste d'une manière bien frappante avec la lenteur & l'inaction de son prédécesseur. Celui-ci avait envahi presque tous les départemens, & retenoit tout dans la stagnation, plutôt que de souffrir que les autres agissent. Sa politique étoit de se rendre nécessaire, en attirant à lui toutes les affaires, & en les rendant souvent interminables, comme il le faisait lorsqu'il étoit simple avocat. On a remarqué que le jour même où M. d'Aranda est rentré au ministère, en envoyant des cartes de visite aux ministres étrangers, il leur a écrit à tous des lettres qui contenaient l'expédition de plusieurs affaires. — On croit que la révolution qui s'est faite dans le ministère aura des suites d'une grande importance. Il paraît certain que M. d'Aranda & son parti se sont servis du crédit du favori Godoi, pour détruire M. de Florida-Blanca dans l'esprit du roi & de la reine : mais comme le favori lui-même est généralement détesté par les grands & par le peuple, on regarde sa chute prochaine comme un événement probable.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 22 mars.

”Mr. d'Aranda ne gardera pas sa place de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui n'est plus de la même importance depuis qu'on a créé un conseil d'Etat. On désigne pour cette place Mr. d'Azara, ministre d'Espagne à Rome, & Mr. Bernard d'Yriarte, tous deux également estimés pour leur esprit & leurs lumières.” — ”Dès le premier moment de la disgrâce de Mr. de Florida-Blanca, on s'aperçut à l'inquiétude que montrèrent les émigrés, qui croyent avoir perdu au changement du ministère. Un des agens subalternes des princes Français, l'abbé d'Héral, est à la veille de quitter Madrid. On ignore les motifs de son départ; tout ce qu'on peut dire, c'est que M. d'Aranda n'a donné encore aucun ordre pour augmenter le cordon, ni pour exécuter les promesses faites par l'ancien ministère aux princes fugitifs. Les persécutions & les emprisonnements arbitraires, auxquels les Français étoient exposés, n'ont plus lieu. Mr. d'Aranda a fait remettre en liberté un Genevois arrêté à Cadix, sous prétexte qu'il avait une mission de la *propagande*. Il lui a rendu les témoignages les plus honorables, & lui a accordé la permission de séjourner en Espagne autant qu'il le voudrait.”

F R A N C E.

Paris le 5 avril. On apprend, dans ce moment, que Mr. Barthélemi, envoyé de France à Soleure, a reçu ordre de vider le canton. Telle est la suite de l'outrage fait au régiment d'Ernest, & de celui plus honteux, plus lâche encore, dans le triomphe qu'on prépare aux galériens de Chateaufieux. — Les nouvelles de guerre prennent chaque jour plus de consistance : Il est certain qu'une armée considérable d'Autrichiens s'avance vers les frontières de France. Les troupes Prussiennes doivent partir le 8 de ce mois; toutes les marches de différens corps des puissances sont sûrement combinées, & arriveront ensemble à leur destination. Il se fait, pour l'armée des émigrés, un immense approvisionnement de farine dont N. . . est le dépôt. — Il a passé une très grande quantité de fusils destinés pour le Brabant.

Paris, le 7 avril. Plusieurs de nos Bulletins assurent que la cour de Vienne a envoyé à celle de France une réponse à la dépêche de Mr. Dumourier, contenant une déclaration de guerre. Les Comités diplomatiques & des finances, & les ministres de ces deux départemens ont tenu des conférences nocturnes.

Paris le 8 avril. On assure que Mr. de Noailles, ambassadeur de France à Vienne, a annoncé son départ de cette résidence, & ne tardera pas à se rendre ici.

Paris, le 10 avril. On connaît présentement le contenu de la réponse du roi, à la lettre que lui avait écrite feu l'empereur, touchant les réclamations faites par ce prince, au nom des princes possédés en Lorraine & Alsace. Le roi y déclare 1^o que la nation française est disposée à accorder une juste indemnité aux princes réclamants; 2^o que s'il existe quelques contestations au sujet des frontières de la ci-devant Basse-Alsace, la France est prête à les terminer dans des conférences amicales, en prenant les 14 articles du traité conclu à Vienne, en 1758, pour base des négociations; mais que pour ce qui regarde le *statu quo* que demande l'empereur, il est désormais tout à fait impossible de le rétablir, ce *statu quo* étant incompatible avec la constitution.

Les habitans de Vannes, encouragés par l'exemple des Marseillois à Aix, ont tenté de désarmer le régiment Irlandois de Walhs, en garnison dans leur ville. Mais des circonstances plus heureuses ont permis à ces braves gens de se défendre d'un semblable deshonneur. Ils ont couché sur le carreau environ 30 hommes, en ont bleilé d'avantage, & ont mis le reste en fuite. Les assaillans étoient, dit-on, au nombre de trois mille. Les vigoureux étrangers n'ont fait feu qu'après avoir employé tous les moyens de douceur & de représentations amicales. Le champ de bataille, leur est resté, & ils se sont emparés, sans coup férir de quatre piéces de canon, destinés à les foudroyer. Depuis ce moment ils se tiennent sur la défensive.

Les Suisses de Chateaufieux, au sortir de la séance, se sont rendus aux *Jacobins*. C'est à dimanche prochain, 15 de ce mois, qu'est fixée irrévocablement, du moins d'après une affiche, la fête qu'on doit leur donner. — On vient d'apprendre d'Avignon que Jourdan & ses complices sont sortis de prisons, sans qu'on ait attendu l'application du décret rendu sur leur affaire. C'est aux efforts de leurs amis, qu'ils doivent cette délivrance. On ajoute que M. Witgenstein, qui commande dans ce pays-la, a demandé son rappel, ne voyant aucune possibilité d'y faire respecter la loi.

Il paraît un *compte de l'administration* de Mr. de Narbonne, c'est le premier compte-rendu d'un ministre hors de place, depuis que l'Assemblée nationale a décrété que, dans ce cas, ils rendraient leurs comptes, avant de s'éloigner de Paris; on ne peut y méconnaître de la clarté, de l'esprit & la trace d'une grande activité. On est tout étonné qu'en 3 mois on puisse faire autant de choses.

Département de l'isle de Corse.

Le directoire du département a suspendu celui du district de l'isle Rousse, pour chef de prévarication & d'atteinte portée à la constitution, & surtout pour avoir, les 29 février & premier mars, fait envahir l'isle de Rousse, qui est un poste de guerre, par un troupe de brigands, avoir fait démolir les murs d'enceinte, incendier les barrières de la ville, attaquer à coups de fusils les habitans qui sont patriotes, dévaster la maison de Mr. Arena, député à la législature, & de son frere, maire de l'isle Rousse; ayant en outre fait enfoncer les portes de cette maison, briser & piller les meubles de cette famille, emprisonner arbitrairement le maire, lancer des ordres arbitraires pour arrêter d'autres citoyens, forcer les habitans à nourrir à discrétion cette troupe de scélérats, composée entièrement d'hommes attachés au parti qui avait résisté à la révolu-

tion dans cette contrée en 1789 & 1790; enfin, pour avoir commis une infinité d'attentats, & tenté de renverser la constitution dans toutes ses parties.

De Condé, le 30 mars. Nos volontaires partis pour Valenciennes ce matin, se sont rendus au bourg de *Bonsecours*, accompagnés des soldats du régiment de Navarre, des canonniers & dragons en garnison dans cette ville. Là, vis-à-vis le corps-de-garde autrichien, ils plantent sur les limites de notre territoire, un arbre orné de rubans tricolores & de devises patriotiques. Aux cris mille fois répétés de *vive la nation, vive la liberté*, les allemands étonnés accourent. Un capitaine de dragons arrive, regarde les soldats, juge qu'ils ne sont pas en humeur de se battre, & prend son parti. "Ils sont chez eux, s'est-il écrié, chacun est maître sur ses terres., Vous le ferez bientôt sur les vôtres, a-t-on répondu; & aussitôt français, allemands, tout s'est mêlé. On a causé, on a bu jusqu'au soir. Nos soldats ont recommandé l'arbre chéri aux autrichiens, qui, *les verres à la main*, ont répondu qu'ils y auraient l'œil.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.
PREMIERE LEGISLATURE.

Séance du vendredi 6 avril. Il a été rendu un décret qui supprime les congregations séculières-ecclesiastiques, ainsi que leur costume.—On a lu des lettres du ministre de l'intérieur & des administrateurs du département de l'Ardeche. Le 30 & le 31 du mois dernier, ce département était livré aux horreurs du pillage, de l'anarchie & de la guerre civile. Des brigands attroupés pillent & démolissent les châteaux; ils sont armés de fusils, de bâtons, de haches, & ils portent des cartouches dans des mouchoirs. — Des troubles se manifestent encore dans le département de Seine & Marne. Le pouvoir exécutif a été autorisé à y faire passer les gardes nationaux volontaires qui sont à Compiègne.

Séance du samedi 7 avril. M. le Quinio est monté à la tribune, & il a prononcé un discours sur les moyens de régénérer le crédit public. Suppression des dépenses inutiles, abrogation des délais pour la vente des biens nationaux, établissemens de bienfaisance & d'utilité publique; tels sont les moyens que M. le Quinio a proposés, & qui ont été renvoyés à divers Comités. Parmi les dépenses inutiles, M. le Quinio a compté le traitement d'un grand nombre de juges: il a proposé de supprimer 261 tribunaux de district; ce qui ferait pour le trésor public une économie de 2 millions & quelques cents mille liv. — Le rapport de M. le Quinio, sur le rétablissement du crédit public, nous a paru intéressant; mais il a été entendu avec moins d'intérêt que celui qu'a fait ensuite M. Caza-Major. Ce dernier a présenté des résultats plus certains; il a annoncé la découverte de plusieurs mines d'argent dans les Pyrénées, il a fait en même-temps déposer sur le bureau quinze minéraux, qui sont autant d'échantillons des mines découvertes: ils sont tous de la plus belle qualité, & ils donnent les plus grandes espérances. Un citoyen du département des Basses-Pyrénées, depuis long-temps adonné à la recherche des mines, a fait cette découverte bien précieuse dans les circonstances actuelles: M. le Roi, ingénieur, a fait les dépenses nécessaires pour en assurer les premiers succès. L'Assemblée a voté des remerciemens à ce citoyen généreux, & elle a envoyé les quinze minéraux à son Comité d'agriculture, auquel sera adjoint M. la Cepede.

Séance du dimanche 8 avril. Rien d'intéressant dans cette séance. M. Dubayer se plaint de l'insulte faite au pavillon françois dans l'Inde. M. Dumourier est mandé, & déclare qu'il n'a aucune nouvelle officielle à cet égard.

Séance du lundi 9. mars M. Le fond Ladebat a fait lecture de plusieurs lettres des commissaires civils envoyés à St. Domingue. Les nouvelles qu'ils donnent, ne sont pas rassurantes pour la situation de la colonie. Les esclaves révoltés & les scélérats qui les excitent à la rébellion sont au nombre de cent 80 mille dans l'isle; la ville du Cap est menacée, les assassinats & les crimes se multiplient; les instigateurs ont fait révolter les esclaves de la province du Sud. L'Assemblée coloniale, par un arrêté du 10 février, invite le gouvernement françois & l'Assemblée nationale à faire passer à Saint-Domingue 20 mille hommes de troupes. M.... a fait, au nom du Comité de l'ordinaire, un rapport sur les besoins de la trésorerie nationale; le déficit pour les dépenses ordinaires du mois de mars, est de 5 millions 739 mille liv.; les dépenses extraordinaires font un déficit de 30 millions: le rapporteur a proposé à l'Assemblée d'autoriser la caisse de l'extraordinaire à faire, dans la trésorerie nationale, un versement de 35 millions 739 mille livres; ce projet de décret a été adopté par l'Assemblée. — Le Comité militaire a fait adopter un projet de décret sur le transport & la régie des fourrages de l'armée; l'Assemblée a donné la plus grande latitude au ministre de la guerre pour les opérations & les marchés, & elle l'a chargé de rendre compte, à des époques très-rapprochées. — Les 40 soldats de Châteauneuf, vêtus de l'uniforme national, ont paru à la barre; aux nombreux applaudissemens qu'ils ont reçus, nous avons cru voir les sauveurs de la patrie & de la liberté. M. Collot d'Herbois a exprimé les sentimens de leur reconnaissance. — La garde nationale qui avait accompagné les soldats de Châteauneuf, a demandé à défilé devant l'Assemblée nationale. Quel a été notre étonnement & notre douleur, lorsque nous avons vu que cette garde nationale était composée de femmes, d'hommes & d'enfans rassemblés au hasard; la foule était nombreuse: des femmes sautaient, dansaient scandaleusement dans le sanctuaire des loix; plusieurs ont été jusqu'à insulter aux députés courageux qui avaient voté contre le projet d'admettre les soldats aux honneurs de la séance, & l'on invoquait le nom sacré de la liberté, au milieu d'une scène tumultueuse, où la liberté, où le nom françois, où la constitution, où les représentans du peuple étaient outragés.

A F R I Q U E.

Gibraltar, le 25 mars. La nouvelle qui avait été répandue, que le frère de l'empereur, de Maroc était mort de ses blessures, est démentie de fondement; de sorte qu'il y a encore deux empereurs, l'un nommé Muley-Ishem, qui a été proclamé à Maroc, & l'autre appelé Muley-Islama, qui a été proclamé empereur à Tanger & à Tetuan.

A V I S.

Un jeune homme, Polonais de nation, parlant bien allemand & passablement le françois & l'italien, sachant friser, & ayant les meilleurs témoignages, désirerait trouver une place chez un seigneur, soit pour voyager, soit pour rester dans le royaume. S'adresser au Bureau de la gazette françoise, au palais Tarlo-wski, dans la rue longue, No. 585.